

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/062

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Didier FAVARO

Objet : Atelier relais de LA BARTHE DE NESTE : proposition de travaux 2023

Vu la délibération 2018-102 du Conseil communautaire autorisant Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition du local communautaire de La Barthe de Neste,

Vu la convention de mise à disposition communautaire d'un local sur La Barthe de Neste, signée le 18 juin 2018 avec la société MILC,

Considérant l'avenant à la convention de mise à disposition communautaire signé le 2 février 2020, pour déduire, le montant de certains travaux réalisés par la société MILC dans le local, des loyers de février et mars 2020,

Considérant la demande de la société MILC de réaliser des travaux sur le bien appartenant à la communauté de communes, afin de poursuivre son développement économique,

Considérant l'avis rendu par la commission développement attractivité du 17 mars 2023 pour donner une suite favorable à l'installation d'une microstation d'assainissement et à la l'installation d'une pompe à chaleur,

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à finaliser les démarches de consultation des entreprises pour l'installation d'une microstation d'assainissement sur le site communautaire de l'atelier relais occupé par l'entreprise MILC à La Barthe de Neste, et donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à finaliser les démarches de consultation des entreprises pour l'installation d'une pompe à chaleur sur le site communautaire de l'atelier relais occupé par l'entreprise MILC à La Barthe de Neste, et donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux,**

- Dit que les résultats de ces consultations seront présentés au prochain bureau, afin de retenir les offres les mieux-disantes,
- Dit que ces dépenses prévisionnelles seront inscrites au budget primitif 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 06 AVR. 2023
Publiée le 06 AVR. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230330-2023-062B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023